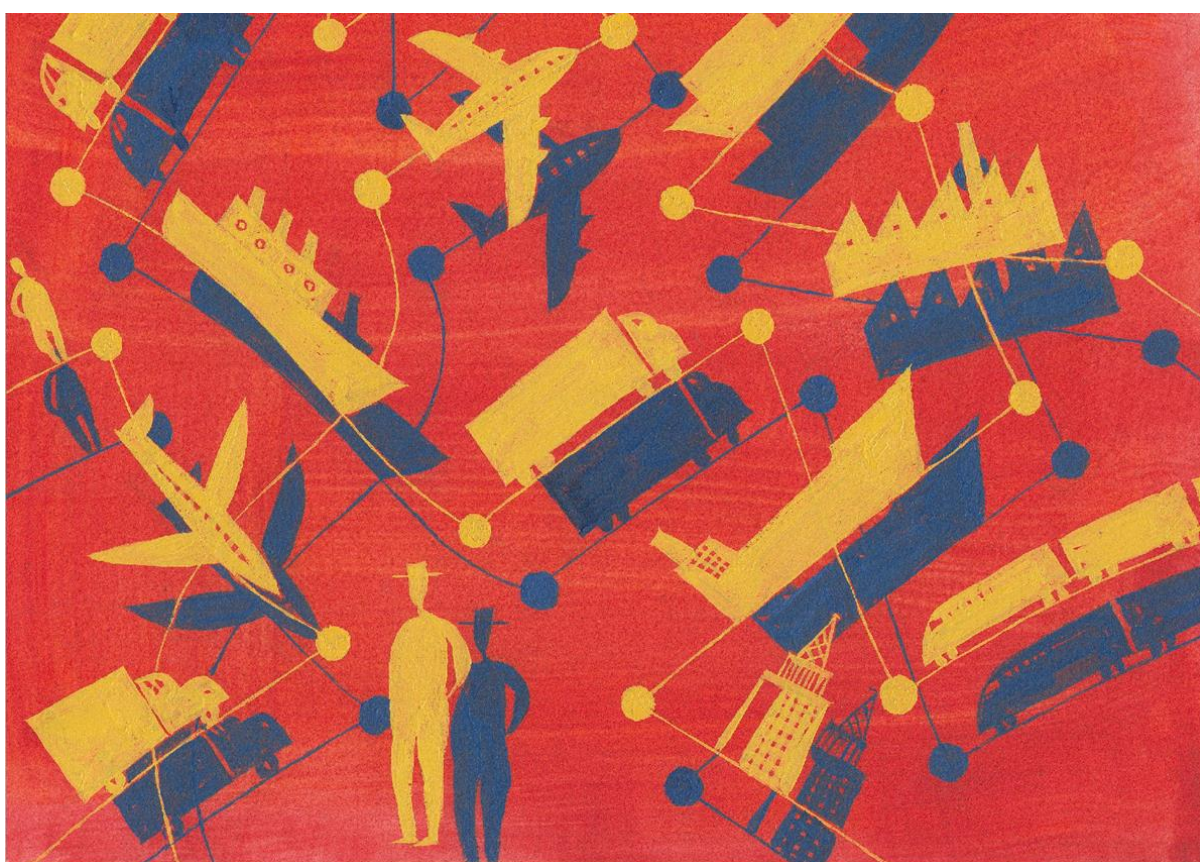


Tendances dans le commerce des contrefaçons et des marchandises pirates

Synthèse



Synthèse

Cette étude présente une analyse quantitative actualisée de la valeur, de la portée et de l'ampleur du commerce mondial en matière de contrefaçons et de marchandises pirates. Le rapport s'appuie sur une méthodologie statistique adaptée, initialement élaborée pour l'étude de l'OCDE publiée en 2008 et développée plus en profondeur pour le rapport de l'OCDE et de l'EUIPO publié en 2016, qui se fondait sur des données de 2013.

Selon les estimations de ce rapport mis à jour, fondé sur les données de 2016, le volume du commerce international de contrefaçons et de marchandises pirates pourrait atteindre l'équivalent de 509 milliards de dollars américains, soit 3,3 % du commerce mondial. Ce montant ne comprend pas les contrefaçons et les marchandises pirates produites et consommées dans le marché intérieur ni les produits numériques ayant fait l'objet de piratage qui sont distribués sur la toile. Selon la précédente étude réalisée par l'OCDE et l'EUIPO, qui suivait la même méthodologie, les contrefaçons et les marchandises pirates étaient estimées à 2,5 % du commerce mondial en 2013, soit l'équivalent de 461 milliards de dollars américains.

Entre 2013 et 2016, la part du commerce des contrefaçons et des marchandises pirates dans le commerce mondial a augmenté de manière considérable. En outre, cette augmentation a été observée au cours d'une période pendant laquelle l'ensemble du commerce mondial connaissait un certain ralentissement. En conséquence, la contrefaçon et le piratage sont repartis à la hausse, entraînant de nombreux risques potentiels pour la propriété intellectuelle (PI) dans une économie qui est ouverte, mondialisée et fondée sur la connaissance.

Sur la base de données détaillées de l'UE, cette étude réalise également une évaluation approfondie de la situation dans l'Union européenne. Les résultats montrent qu'en 2016, les importations de contrefaçons et de marchandises pirates dans l'UE s'élevaient à 121 milliards d'euros (134 milliards de dollars américains), soit 6,8 % des importations de l'UE, par rapport à 5 % en 2013. Il convient de noter que ces résultats reposent sur des observations concernant les saisies douanières et ne comprennent pas les contrefaçons et les marchandises pirates qui sont produites et consommées dans le marché intérieur ni les contenus numériques ayant fait l'objet de piratage sur l'internet.

Les contrefaçons et les marchandises pirates continuent d'emprunter des routes commerciales complexes et utilisent un ensemble de points de transit intermédiaires de manière abusive. Bon nombre d'économies

de transit accueillent de grandes zones de libre-échange qui sont des plaques tournantes importantes du commerce international.

Le recours aux petits envois pour le commerce de «faux» continue également de croître. Les petits envois qui sont essentiellement réalisés par la poste ou par services express illustrent à quel point les échanges commerciaux sont devenus faciles. Par contre, ces envois permettent également aux criminels de ne pas se faire repérer, ce qui leur permet d'échapper au risque d'encourir des sanctions. La prolifération de petits envois entraîne une augmentation des coûts liés aux vérifications et aux retenues pour les douanes, et pose des difficultés supplémentaires de taille aux autorités répressives. Ainsi, il est nécessaire d'examiner de manière coordonnée les politiques dans ce domaine.

Les faux sont présents dans un nombre de plus en plus élevé de secteurs industriels, tels que les biens de consommation courante (chaussures, cosmétiques, jouets), les produits interentreprises (pièces détachées ou produits chimiques), les produits informatiques (téléphones, batteries) et les articles de luxe (accessoires de mode, montres de luxe). En particulier, de nombreux faux, notamment les médicaments, les aliments, les boissons et les équipements médicaux, peuvent présenter de sérieux risques pour la santé et la sécurité.

Bien que les contrefaçons et les marchandises pirates proviennent pratiquement de toutes les économies et de tous les continents, c'est en Chine et à Hong Kong (Chine) qu'elles trouvent encore de loin leur principale origine.

Les entreprises touchées par la contrefaçon et le piratage sont toujours principalement établies dans des pays membres de l'OCDE, pour la plupart aux États-Unis, en France, en Italie, en Suisse, en Allemagne, au Japon, en Corée et au Royaume-Uni. Toutefois, de plus en plus d'entreprises opérant dans des économies prospères qui ne sont pas membres de l'OCDE, comme Singapour et Hong Kong (Chine), en deviennent aussi la cible. De plus, un nombre croissant de titulaires de droits menacés par la contrefaçon se trouvent au Brésil, en Chine et dans d'autres économies émergentes. La contrefaçon et le piratage posent donc un risque sérieux pour toutes les entreprises innovantes qui s'appuient sur la PI pour promouvoir leurs stratégies commerciales, indépendamment de leur emplacement géographique.

Pour comprendre et combattre ce risque, les gouvernements doivent avoir accès à des informations actualisées sur l'ampleur, la portée et les tendances dans le commerce des contrefaçons et des marchandises pirates. Cette étude vise à apporter un éclairage sur le commerce illégal, bien qu'une analyse approfondie soit nécessaire pour apporter des solutions en matière de politiques et de respect des droits de PI, et pour permettre aux gouvernements et aux agences du monde entier de travailler ensemble.